



LES PIEDS DANS LE PLAT

N° 95
Septembre
2015

COMME UNE TERRIBLE IMPRESSION DE CHAOS...

JOURNAL FINANCIER PAR LES SYNDIQUES CGT DE CHARENTE-MARITIME

Dans cet éditorial, nous parlerons du monde qui nous entoure et de tous ces événements estivaux. Les occulter, les ignorer c'est laisser le pouvoir aux autres de décider et parfois d'accepter l'inacceptable. Nous n'avons pas encore le recul nécessaire, mais nous pouvons tous pressentir que nous sommes en train de changer d'époque, que l'histoire est en train d'écrire encore des lignes sanglantes sous nos yeux. L'ensemble des dirigeants va être confronté à la célèbre maxime de Machiavel « *En politique le choix est rarement entre le bien et le mal, mais entre le pire et le moindre mal* »

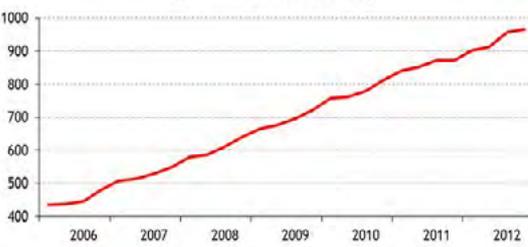
Cette maxime, est la plupart du temps, délaissée par égoïsme, par cupidité et même par stupidité.

Prenons l'exemple de la zone Euro, qui, en plein mois de juin a forcé la Grèce a accepté un énième plan d'austérité. Qu'importe si nombre d'économistes comme M STIGLITZ (*prix Nobel d'économie*) ou un rapport du F.M.I dénoncent la teneur de ce plan et l'inefficacité des sacrifices exigés, rien n'y fait. Forcé est le mot puisque, 15 jours après l'élection démocratique de Syriza (25 janvier 2015), la BCE sans aucun mandat politique décidait comme une grande de ne plus alimenter en liquidités (du 04/02/2015 au 12/02/2015) les banques grecques montrant ainsi à son peuple qu'elle avait les moyens de ruiner leurs maigres économies. Entre 2009 et 2013, les dettes de l'État grec qui appartenaient aux filiales des banques françaises, allemandes et italiennes sont devenues par un formidable tour de passe de passe des créances la propriété des états européens et permettant à la BCE d'agir comme un vulgaire service de recouvrement.

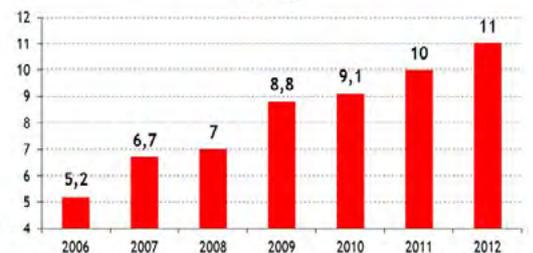
Une chose est sûre les cocus de cette histoire resteront les contribuables européens, le peuple grec, mais pas nos chers banquiers. En off certains politiques expliquent sans aucun état d'âme qu'on ne peut renégocier les dettes de la Grèce (3 % du PIB de la zone euro) car cet exemple pourrait contaminer des pays comme l'Espagne (avec PODEMOS) et l'Italie. Ces gens-là ont occulté sciemment le rôle géopolitique de la Grèce dans l'Europe et son histoire pour un taux d'endettement qui en 2009 (*début de la crise*) faisait sourire le Japon. Le peuple Grec aura du mal à oublier que la zone Euro s'est assise sur sa volonté et que ces mêmes pays ont lâché sans sourciller pendant la crise financière plus de 1.000 milliards d'euro aux banques européennes.

Quand l'usine du monde tousse, la planète finance s'enrhume. La Chine est désormais malade de son système bancaire et d'une croissance qui ralentit. Dans un éditorial du mois de janvier 2011, nous espérions que le G20 régule de nouveau un système financier à la dérive et nous citions notamment la bulle spéculative immobilière chinoise avec ses 64 millions de logements vides et les prêts étudiants américains

Total des prêts étudiants aux Etats-Unis (en milliards de dollars)



Taux de défaut des prêts étudiants (en %)



comme de véritables bombes à retardement. De 2007 à 2014 les banques d'affaires américaines sont devenues encore plus puissantes en fusionnant. Les banques européennes ont préféré garder leurs prés carrés. Et tout ce beau monde continue de pousser dans la plus grande opacité pour une plus grande dérégulation avec le futur traité transatlantique. Les comportements que l'on pourrait qualifier de mafieux pour d'autres corporations n'ont quasiment pas été punis en Europe, les États-Unis se contentant pour l'instant de toucher au portefeuille et de condamner quelques lampistes. Aujourd'hui, pour notre plus grand malheur l'intérêt général pour le milieu financier se confond avec l'intérêt des puissants. Il faudra bien un jour s'occuper de ce système bancaire, comme en 1933, quand le Glass-Steagall Act avait séparé les banques d'affaires et de dépôts, mais il est tout aussi urgent de couper le cordon ombilical qui relie ce milieu aux postes décisionnaires des Etats. Faire en sorte que en France, les hauts fonctionnaires de notre ministère arrêtent de faire des aller-retour lucratifs entre le système bancaire et le service public. Cette exigence n'existera pas tant qu'elle ne sera pas relayée de manière massive par les citoyens.

Au cours de cet été, la guerre de religion entre sunnites et chiites a pris une dimension géopolitique plus qu'inquiétante en déchirant le Proche Orient et une partie du continent africain. Une guerre de religion alimentée par une grande partie des chefs d'État qui jouent un double jeu ravageur pour des profits à court terme. Sauvagerie, barbarie, massacres sont le lot des guerres civiles et la religion agit souvent comme un catalyseur supplémentaire. Cette folie a généré plusieurs millions de réfugiés et une partie d'entre eux tente le tout pour le tout pour rejoindre des pays où la paix règne depuis des décennies. Un accueil qui s'annonce difficile avec une crise économique qui crée pour une grande partie des populations européennes, une désespérance ou vient s'accrocher le repli sur soi dans le meilleur des cas. Drôle de société médiatique où il a fallu la photo d'un gamin de trois ans échoué sur une plage pour réveiller les consciences et passer d'une phase qui dénonçait (*souvent avec une dérive malsaine*) le problème non résolu des migrants à Calais à une phase compassionnelle.

Les mots ont toujours un sens, on est passé ainsi du terme de "migrants" à "réfugiés". Dans ce chaos qui semble se mettre en place d'une manière inéluctable, il est utile de rappeler que le nombre de conflits entre Etats n'a fait que diminuer depuis les années 90 ainsi que le nombre de morts dans les guerres civiles. Vous trouverez sur ce lien (*Cf version numérique*) un article du site slate.fr qui permet de prendre un recul plus que nécessaire sur le bruit de fond médiatique et des discours politiques ambiants.

Nous devons nous souvenir que en 1939 (*Guerre civile Espagnole*), la France en pleine crise économique a accueilli, en quelques mois environ 500.000 Espagnols sans compter des milliers d'Italiens, de Juifs allemands et d'opposants politiques qui fuyaient leurs dictatures. Nous ne devons pas oublier que ces camps d'internements, notamment pour les Espagnols, furent tous sauf une sinécure.

Cette crise humanitaire ne se résoudra pas sans une stabilisation durable du Proche Orient. Et cet afflux de réfugiés d'origine musulmane reste pour les extrêmes droites européennes un levier supplémentaire pour gagner du terrain. Il y a une urgence à apporter des réponses. Des réponses humaines dans un premier temps, mais surtout des réponses politiques dignes de ce nom.



Ce ne sont pas les sujets qui manquent pour écrire ce journal, mais le temps. Vous trouverez dans ces deux pages, deux articles du site Acteurs Publics, site essentiellement tourné vers la haute fonction publique où on communique sur les nominations, mais surtout où s'écrit des articles décrivant le futur de l'administration. Au sujet des nominations, on peut facilement observer la porosité de la Haute Fonction Publique qui permet de passer du secteur public au secteur privé. Ces deux articles démontrent que des réformes de grande ampleur sont en train de se mettre en place dans les tours d'ivoire ministérielles. Ce site permet aussi d'accéder aux rapports cités. Nous avons ajouté quelques commentaires. Il est à noter que les rapports de la Cour des Comptes vont dans le même sens idéologique : réduction des effectifs, transfert des missions vers le privé ou abandon de mission, car jugé non rentable. La Cour des Comptes par ses recommandations ressemble parfois à une officine idéologique type IFRAP. Est-elle vraiment objective? La question mérite d'être posée. Une chose est sûre, ça promet.....

La revalorisation pour tous les fonctionnaires pourrait coûter 5 milliards d'euros par an

Dans un rapport sur la masse salariale de l'État rendu public le 9 septembre, la Cour des comptes juge que la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents publics, actuellement au stade de la négociation, pourrait coûter, à l'horizon de 2020, de 4,5 à 5 milliards d'euros par an pour l'ensemble de la Fonction Publique.

La ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu, avait jusqu'ici soigneusement refusé de donner le chiffrage du coût de la réforme actuellement en négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) des fonctionnaires. La Cour des comptes s'en est chargée pour elle dans un rapport consacré à la masse salariale de l'État, commandé par la Commission des Finances du Sénat et rendu public le 9 septembre (cliquez-ici).

La réforme des grilles pourrait avoir un coût annuel, net de l'intégration de primes dans la base indiciaire, de 2,5 à 3 milliards d'euros pour la Fonction Publique de l'État et de 4,5 à 5 milliards pour l'ensemble de la Fonction Publique à l'horizon de 2020, évalue la Cour. Des économies de constatation – la baisse du nombre de bénéficiaires de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, notamment – devraient permettre de réduire ce coût, "mais rien ne garantit qu'elles se traduisent par des économies substantielles", met en garde la Rue Cambon. Des marges de financement supplémentaires seront nécessaires, selon elle, pour respecter le cadrage budgétaire.

Les primes restent trop peu liées à la performance. Dans ce rapport, la Cour pointe aussi plusieurs aspects de la gestion de la Fonction Publique problématiques selon elle. Sur la question des primes, la Cour relève ainsi que le montant dépend davantage de l'appartenance à un ministère – ou même parfois à une direction – qu'aux facteurs d'amélioration des performances. "La cotation des fonctions, qui permettrait de récompenser objectivement leur acceptation, reste lacunaire et généralement réalisée au niveau de chaque ministère", juge le rapport, qui souligne que faute de statistiques, il est très difficile d'apprécier l'ampleur de la modulation des primes en fonction des résultats à l'intérieur de chaque corps. "Les enquêtes de la Cour montrent toutefois, sur des exemples

particuliers, qu'elle est assez limitée", relève-t-elle en citant le cas des militaires ou des agents de Bercy.

Une mobilité rarement à l'initiative de l'employeur. Le recrutement de contractuels permet de compenser le manque de mobilité des fonctionnaires et d'adapter les services à l'évolution des besoins et des technologies en maintenant ou en réduisant globalement les effectifs, critique le rapport, qui rappelle une précédente étude de 2013 selon laquelle **la mobilité des fonctionnaires résulte pour 84 % du choix de l'agent et non du choix de l'employeur.**

Parmi les freins à la mobilité : les disparités des régimes indemnitaires entre les corps et les ministères. Plus ennuyeux, les magistrats jugent que les incitations financières à la mobilité sont rarement accompagnées de dispositifs de formation à la hauteur des enjeux d'employabilité des agents redéployés dans des nouveaux services. "La mobilité dans l'intérêt du service, qui est une contrepartie de la sécurité de l'emploi, pourrait être renforcée en l'inscrivant dans le cadre d'une gestion prévisionnelle modernisée des effectifs, des emplois et des compétences", suggère aussi la Cour en évoquant des dispositifs indemnitaires "mieux ciblés".

Des mesures sur le temps de travail. Les magistrats financiers, qui jugent nécessaire de réaliser un état des lieux précis de la durée du travail dans les trois Fonctions Publiques, proposent de revoir les régimes de temps de travail dérogatoires aux 1 607 heures, afin "d'en apprécier la justification et l'arrêt des pratiques non conformes". La Rue Cambon constate aussi une surrémunération du temps partiel à 80 % et 90 %. Les agents à 80 % perçoivent les six septièmes de la rémunération d'un temps complet, soit 85,7 %; et ceux à 90 %, les trente-deux trente-cinquièmes, soit 91,4 %. Ce qui produit un surcoût potentiel de 300 millions d'euros par an. "Étant donné que cette disposition ne s'appuie sur aucune justification convaincante et introduit une inégalité entre les régimes de temps de travail entre salariés des secteurs public et privé, elle pourrait être supprimée, au moins pour les entrants dans le dispositif", préconise donc la Cour.

PIERRE LABERRONDO

Commentaire CGT : Ce rapport ne fait qu'une quinzaine de pages (Cliquez ici). Vous trouverez sur ce lien toutes les statistiques qui ont aidé à sa réalisation. On peut par exemple être surpris d'apprendre que les agents de la Fonction Publique d'Etat sont moins souvent en congés maladies (12,3 jours par an) que les salariés du privé (15,6 jours/an). Cette statistique n'est bizarrement jamais reprise notamment dans le cadre du débat sur le jour de carence. On met en avant le complément familial des fonctionnaires mais on oublie qu'un enfant ne compte qu'une année dans le public (à la condition de ne pas être en activité, temps partiel ou congés maternité ...) alors qu'il compte pour deux années dans le privé. Nous aimerions de temps en temps que la Cour des Comptes se penche aussi sur les vacances de postes à la DGFIP et son impact sur la désorganisation des services. Elle pourrait aussi s'inquiéter des ravages du lean management (chez nous on appelle ça la reingénierie des processus) sur les conditions de travail. Nous avons toujours en travers de la gorge que la Cour des Comptes ne s'applique pas à elle-même le ratio d'occupation (12 m² de " bureau " par agent) de la politique immobilière de l'Etat car c'est une administration de papier et d'archives. Par contre gare aux administrations qui ne progressent pas assez vite.

Pour conclure nous citerons cette citation de Aaron Levenstein

"LES STATISTIQUES, C'EST COMME LE BIKINI. CE QU'ELLES RÉVÈLENT EST SUGGESTIF. CE QU'ELLES DISSIMULENT EST ESSENTIEL."

Négociations salariales, réforme territoriale, développement du télétravail, formation, temps de travail des agents : le point sur les dossiers "chauds" de la rentrée des fonctionnaires.

L'accompagnement des mobilités forcées. C'est désormais officiel : la réforme des services déconcentrés de l'État, mise en œuvre dans le cadre de la réforme des régions, entraînera la **mobilité géographique de quelque 1 000 agents** sur les trois prochaines années. Promis, juré : ces mobilités seront accompagnées et les fonctionnaires concernés disposeront d'indemnités financières, a assuré le gouvernement lors du Conseil des ministres du 31 juillet, en précisant : "La spécialisation par métiers des sites se traduira par une offre d'évolutions professionnelles pour les agents en fonction de leur projet professionnel et avec l'accompagnement individuel nécessaire."

Ces mesures seront rendues publiques avant le 10 septembre. Le gouvernement ajoute : "Une feuille de route de ce dispositif sera finalisée à la rentrée en lien avec les organisations syndicales ; elle comprendra des engagements précis de l'État en faveur notamment de l'égalité de traitement entre agents et du suivi personnalisé pour chacun." Un sujet sensible.

Commentaire CGT : Une mobilité imposée pour 1.000 agents pour les supers régions et combien pour les prochaines réformes ? Ces outils juridiques serviront les prochaines restructurations

Suspense autour du texte sur les parcours, les carrières et les rémunérations.

C'est sans doute la négociation la plus importante du quinquennat en matière de fonction publique : les syndicats ont jusqu'au 30 septembre pour se prononcer sur le projet d'accord "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" (PPCR) que leur a soumis la ministre Marylise Lebranchu début juillet après plus d'un an de concertation. La ministre de la Fonction publique souligne les avancées d'un texte qui place l'attractivité de la fonction publique "au cœur de la réforme" et qui propose des revalorisations salariales allant dans le sens "d'une meilleure reconnaissance de l'engagement quotidien des fonctionnaires".

Le projet prévoit notamment de faciliter les passerelles entre et au sein des trois versants et d'encourager financièrement l'affectation des agents dans les zones les moins peuplées. Marylise Lebranchu a prévenu les syndicats : **c'est à prendre ou à laisser**. En clair, les revalorisations, dont certaines seront initiées en 2016 et se prolongeront jusqu'en 2020, ne seront pas appliquées si le texte n'est pas validé par organisations. Lesquelles restent très prudentes sur leurs intentions, indiquant vouloir consulter leurs militants début septembre.

Commentaire CGT : Cf Page 4

Des créations de postes à l'État.

Quelques 8 300 postes créés dans l'éducation nationale, la défense, la Justice et l'Intérieur contre 4 000 emplois supprimés dans les autres ministères. C'est ce que prévoient les premiers documents du gouvernement préparatoires au projet de loi de finances 2016, qui sera débattu au Parlement cet automne. Le nombre de fonctionnaires de l'État pourrait donc repartir à la hausse pour la première fois du quinquennat, principalement du fait des créations exceptionnelles sur les missions de sécurité et de défense.

Commentaire CGT : Au 01/09/2016, la DGFIP subira 2.548 suppressions de poste

La loi "Droits, obligations et déontologie" au Parlement.

Le Parlement débattira cet automne sur le projet de loi relatif aux droits, aux obligations et à la déontologie des fonctionnaires. Une deuxième version du projet de loi a été présentée en Conseil des ministres en juin, deux ans après une première présentation à l'été 2013. Le texte prend en compte les avancées de la loi d'octobre sur la transparence de la vie publique et du rapport de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, publié en début d'année.

La ministre Marylise Lebranchu détaillait dans nos colonnes, voilà quelques semaines : "Certains fonctionnaires seront désormais obligés de déclarer leur patrimoine. La Commission de déontologie de la fonction publique verra par ailleurs ses pouvoirs de contrôle et d'investigation renforcés. L'employeur public représente le premier contrôle en matière de déontologie. Nous estimons qu'il a besoin d'un référent pour l'accompagner, d'où la création d'un déontologue interne à chaque administration." La Commission de déontologie sera au sommet de la "pyramide" en matière de contrôle interne. Une loi qui sera l'occasion "d'améliorer et de moderniser le statut des fonctionnaires", estime sa rapporteure à l'Assemblée, Françoise Descamps-Crosnier.

Développement du télétravail.

La concertation va se poursuivre sur le développement du télétravail dans la fonction publique, après qu'un projet de décret a été soumis aux syndicats juste avant l'été. Il pourrait être publié dans les prochaines semaines et s'appliquer avant la fin de l'année. Le texte prévoit qu'un agent peut télétravailler depuis son domicile trois jours par semaine maximum pour une période d'un an renouvelable.

Les syndicats veulent encadrer des dispositions qui, craignent-ils, **pourraient faciliter des restructurations d'administrations et éloigner les agents de leur lieu de travail**. Le télétravail **pourrait s'intensifier dans le cadre des réorganisations** des services régionaux de l'État. Le gouvernement a ainsi missionné le préfet préfigurateur de la région Bourgogne-Franche-Comté "pour expérimenter de nouvelles méthodes de travail visant à répondre aux enjeux du fonctionnement en multisites et du travail à distance".

Le temps de travail des agents.

Le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) rendra, le 1er février 2016, au gouvernement son rapport évaluant le temps de travail dans les trois versants de la fonction publique. Une commande de Marylise Lebranchu, agacée que l'on dise tout et n'importe quoi sur le temps de travail des agents publics, notamment depuis les rangs de l'opposition. "Cette mission est une manière de répondre au « fonctionnaire bashing », confiait récemment à Acteurs publics Philippe Laurent. Tout sera remis à plat. On s'apercevra peut-être qu'il existe certaines niches où il y a un peu de laxisme. Mais il y a aussi de nombreux secteurs dans lesquels les cadres, voire les agents, font bien davantage que 35 heures." **Qui sait, les conclusions de cette mission serviront peut-être à nourrir quelques programmes présidentiels, à un an de l'échéance de 2017...**

Un plan pour la formation continue des agents.

Le ministère de la Fonction publique, initiera en fin d'année, une concertation avec les organisations syndicales sur la formation des agents publics. Un sujet qui n'a plus figuré au menu de l'agenda social depuis des lustres, alors que les agents publics sont priés de s'adapter aux réformes rapides de l'action publique et alors que les ministères hors Education Nationale ont dépensé en 2012 – selon les derniers chiffres connus – près de 1,5 milliard d'euros pour former leurs agents, soit une baisse de 15,5 % par rapport à 2008. Selon nos informations, le plan du ministère visera notamment à harmoniser les différentes pratiques en matière de formation d'une administration à l'autre, aujourd'hui très disparates. "La formation est devenue une priorité interministérielle, glisse un haut fonctionnaire. Cela concerne les hauts fonctionnaires, mais aussi l'ensemble des agents."

Et encore... La concertation se poursuivra à la rentrée entre d'un côté, le ministère et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) et de l'autre, les organisations syndicales, sur les enjeux de la santé et de la sécurité au travail et sur la qualité du dialogue social.

24 août 2015 par Sylvain Henry

PPCR OU LE CHANTAGE ÉHONTÉ DE MME LEBRANCHO

Plusieurs mois de rencontres et de groupes de travail PPCR (*Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations*). Pour notre section et conformément à notre assemblée générale du 07/04/2015, la CGT ne doit pas signer ce protocole.

Parce que ce projet d'accord n'intervient pas par hasard dans ce moment précis mais répond à l'objectif de faire endosser par les fédérations de fonctionnaires le développement massif de la mobilité forcée dans toute la fonction publique et la remise en cause des garanties statutaires.

Parce que son fil conducteur est de permettre les basculements nécessaires d'une fonction publique à l'autre en fonction des suppressions de services et restructurations

Parce qu'en se prononçant pour « *la mobilité entre employeurs au sein d'une même zone géographique* », il se place exactement sur le terrain **du chantage entre mobilité géographique et professionnelle** auquel sont confrontés en premier les milliers de fonctionnaires d'Etat des régions supprimées dès le 01/01/2016.

Parce qu'il renforce le rôle des bourses d'emploi et autres dispositifs de « conseil mobilité » qui laissent les agents isolés face à leurs « employeurs » et par contre restreint les prérogatives des CAP, dont les règles, les garanties qu'elles apportent aux fonctionnaires constituent autant d'entraves à la mobilité forcée, sous couvert de « *simplification des règles de détachement* » et de révision des « *modalités de consultation (des CAP) en matière de mobilité* ».

Parce qu'il poursuit l'offensive gouvernementale contre les statuts particuliers nationaux **qui sont également des obstacles à la mobilité forcée** en se prononçant pour que le gouvernement arrête « *un programme de simplification statutaire* » qui développera des « *corps interministériels* » et pour des « *dispositions statutaires à plusieurs corps ou cadres d'emploi* ».

Parce qu'il permet d'appliquer la charte de la déconcentration qui donne tout pouvoirs aux chefs de service locaux, à commencer par **les préfets de région**, sur les agents et reprend à son compte l'objectif de Lebranchu de liquider les règles de gestion nationales qui assurent une égalité de traitement entre agents sous couvert d'une « *simplification des règles de gestion statutaires* » et de la possibilité donnée aux ministres de ne plus définir que des « *orientations nationales de gestion* ».

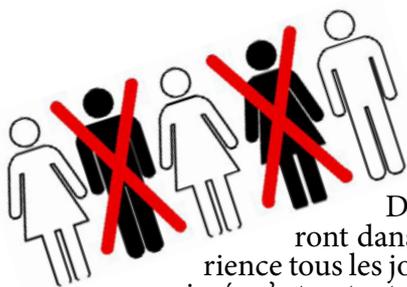
Parce que dans la droite ligne de la réforme indemnitaire du RIFSEEP, il s'attaque aux principes cardinaux de la fonction publique de carrière et se fixe pour objectif d'instaurer de véritables parcours professionnels en voulant supprimer les réductions d'avancement en mois et les remplacer par « *un dispositif reconnaissant la valeur professionnelle...appliqué au terme d'une période d'activité plus longue, de manière plus significative et plus ciblée* ».

PARCE QUE LES PRÉTENDUES CONTREPARTIES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION REPRÉSENTENT UN VÉRITABLE MARCHÉ DE DUPES :

Car le calendrier fixé pour les «revalorisations», **de 2017 à 2020 n'engage personne**, à commencer par le gouvernement actuel qui n'aura pas à les appliquer, et que les mesures de revalorisation annoncées ne représentent pas plus de 1 à 3% sur la feuille de paye, suivant les situations, sur presque 10 ans, ce qui est totalement dérisoire et **serait absorbé en partie par les hausses continues des cotisations** (*provoquant ainsi une hausse de la masse salariale qu'on reproche par la suite. Cf page 2*) et autres prélèvements sur nos traitements.

Car le fait que le gouvernement ose proposer aux fonctionnaires dont le traitement est bloqué depuis presque 6 ans, des miettes dans 3, 4 ou 5 ans, peut à nos yeux à lui seul un **refus d'avaliser ce projet pour la CGT Fonction Publique refuse d'avaliser ce projet**

ENCORE 2 548 EMPLOIS SUPPRIMÉS !



Présentation du Projet de loi de finances 2016 : aux Finances encore 2 548 emplois supprimés !

Depuis 15 ans le rythme ne faiblit pas, et c'est plus de 30.000 collègues qui manqueront dans les services l'année prochaine, à besoin constant, alors que nous faisons l'expérience tous les jours de l'attente croissante de la société vis-à-vis de nos services. Ces 2548 emplois supprimés c'est autant de perspectives de carrières, de mutations, de promotions et d'avancement qui sont définitivement supprimées...

C'est autant de travail qui doit être absorbé par les collègues restant, qui dégrade définitivement leurs conditions de travail.

Et ce, SANS AUCUNE COMPENSATION ! Ne serait-ce que financière.

Et on devrait voir le nombre de vacances de poste encore augmenté et dépassé largement le cap des 3.000.

